

PRÉFECTURE DE L'AUBE

Avis d'enquête publique

Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale de la SEPE GINGEMBRE relative au projet de parc éolien de Viâpres-le-Petit sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIERES et VIAPRES-LE-PETIT

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société d'exploitation du parc éolien Gingembre en vue de l'implantation de six éoliennes et trois postes de livraison sur le territoire des communes d'ALLIBAUDIERES et VIAPRES-LE-PETIT, du **mardi 21 mars 2023 à 10h00 au jeudi 20 avril 2023 inclus à 18h00**, soit pendant trente-et-un (31) jours.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier en mairies d'ALLIBAUDIERES et VIAPRES-LE-PETIT, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ce dossier d'enquête comporte, notamment, une étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant à cet avis.

Le dossier sera accessible pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube à l'adresse suivante : www.aube.gouv.fr, dans l'onglet « Publications »,
- Sur un poste informatique à la préfecture de l'Aube, 2, rue Pierre Labonde – 10000 Troyes, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h30, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.35.66) ou courriel (pref-ep-eolien-viapres-le-petit@aub.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci par courriel ou courrier adressé à la préfecture de l'Aube.

M. Jean-Claude DARDENNE, ingénieur divisionnaire des travaux agricoles retraité, commissaire enquêteur, assurera des permanences en mairies d'ALLIBAUDIERES et VIAPRES-LE-PETIT, afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public, les :

- **Mardi 21 mars 2023 de 10h00 à 12h00 à ALLIBAUDIERES (ouverture),**
- **Mardi 21 mars 2023 de 15h00 à 17h00 à VIAPRES-LE-PETIT,**
- **Mardi 4 avril 2023 de 15h00 à 17h00 à VIAPRES-LE-PETIT,**
- **Jeudi 6 avril 2023 de 14h00 à 16h00 à ALLIBAUDIERES,**
- **Samedi 15 avril 2023 de 10h00 à 12h00 à VIAPRES-LE-PETIT,**
- **Jeudi 20 avril 2023 de 16h00 à 18h00 à ALLIBAUDIERES (clôture).**

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être :

- consignées sur les registres d'enquête établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition en mairies d'ALLIBAUDIERES et VIAPRES-LE-PETIT aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies ;
- reçues de manière écrite ou orale par le commissaire enquêteur aux jours et heures de permanences susmentionnés ;
- adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :
 - soit par correspondance envoyée au siège de l'enquête à la mairie de VIAPRES-LE-PETIT, 1 rue de l'Abbé-Thiesson à Viâpres-le-Petit (10380).
 - soit par courrier électronique reçu jusqu'au jeudi 20 avril à 18h00, à l'adresse suivante : pref-ep-eolien-viapres-le-petit@aub.gouv.fr. La taille des courriels et de leur(s) éventuelle(s) annexe(s) sera limitée à trente-cinq mégaoctets (35 Mo).

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de toute personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès de la préfète de l'Aube.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. David HAURIT, responsable de projet, par courriel à david.haurit@alterric.com, par téléphone au 03 89 66 37 51 ou par voie postale à Intervent SAS, 2 Avenue Roger Salengro à MULHOUSE (68100), ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à pref-ep-eolien-viapres-le-petit@aube.gouv.fr.

La préfète de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique et en mairies d'ALLIBAUDIERES et VIAPRES-LE-PETIT pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube et seront tenus à disposition du public pendant un an.